

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action collective d'éducation à la santé "accès santé" : avenants n°1 aux conventions avec l'association formation pour la coopération et promotion professionnelle Méditerranée (ACPM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibérations n°56 du 18 octobre 2019 et n°59 du 13 décembre 2019, le Département a décidé d'attribuer à l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle Méditerranée (ACPM) pour l'action « accès santé » une subvention d'un montant global de 200 160,12 € financée à 50 % par le Département et à 50 % par le fonds social européen (FSE).

Ce financement a fait l'objet de deux conventions d'une durée de neuf mois chacune dont les termes sont fixés au 30 juin 2020. Or compte tenu de la période de crise sanitaire, les bilans prévus ne pourront pas être finalisés dans le délai imparti.

Il est donc proposé de prolonger de trois mois, par avenants, la durée de ces conventions, soit jusqu'au 30 septembre 2020, pour permettre à l'association de réaliser les entretiens individuels auprès des bénéficiaires du RSA pour la mise en œuvre des relais et la suite des parcours.

Ces avenants ne comportent pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL